

Avant-propos

André Braën

Volume 32, numéro 3, 2002

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1028082ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1028082ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (imprimé)

2292-2512 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Braën, A. (2002). Avant-propos. *Revue générale de droit*, 32(3), 583–584.
<https://doi.org/10.7202/1028082ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 2002

Cet document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

COLLOQUE

La responsabilité : sens et essence

Avant-propos

ANDRÉ BRAËN

Professeur à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa

La responsabilité paraît aujourd'hui être invoquée à toutes les sauces. Que ce soit les conduites passées, l'histoire, les revendications de certains groupes, le rôle des acteurs sociaux, politiques et même judiciaires, le développement de nouvelles technologies, les catégories de dommages... bref, tout concourt à remettre en question les régimes de responsabilité applicables tant au plan civil (contractuel et délictuel) que pénal. L'objectif du colloque tenu à la Section de droit civil de l'Université d'Ottawa, les 12 et 13 octobre 2001 et intitulé « la responsabilité : sens et essence » avait pour objectif d'identifier, à partir de l'analyse de situations concrètes et variées, les facteurs qui influencent l'évolution actuelle des régimes de responsabilité, soit par référence aux éléments qui les structurent, soit par référence à leurs fondements ou même, à leurs fonctions.

Une coopération fructueuse entre la Section de droit civil et la Faculté de droit et des sciences politiques de l'Université de Nantes s'est établie depuis de nombreuses années. Cette coopération institutionnelle et très amicale au plan humain, donne lieu sur une base régulière à des échanges d'étudiant(e)s et d'enseignant(e)s et à la concrétisation de projets communs. L'organisation et la tenue du colloque s'inscrit dans le cadre de cette coopération. La grande majorité des conférencier(e)s ont accepté de mettre par écrit le texte de leur allocution en vue de leur publication. Ce sont donc ces textes qui suivent. Nous les en remercions. Cette activité donnera lieu à un second colloque qui lui se tiendra à Nantes.

Par ailleurs, nous voulons également remercier l'ambassade de France au Canada, le ministre de la Justice du Québec ainsi que le cabinet du vice-recteur aux relations internationales et au développement de l'Université d'Ottawa pour leur généreux appui financier sans lequel l'organisation et la tenue du colloque n'auraient pas été possibles. Merci également à monsieur Yacouba Cissé responsable de la mise en page de ces textes.